

**TARIFICATION DES ETABLISSEMENTS :
L'AD-PA ATTEND SOUPLESSE ET SIMPLIFICATION**

La troisième réunion de concertation relative à la réforme de la tarification des établissements pour personnes âgées qui s'est déroulée ce 22 juin a permis quelques avancées.

Compte tenu des choix financiers contraints des pouvoirs publics, l'AD-PA avait appelé à une réforme permettant une grande simplification de toutes les procédures.

L'Etat a montré lors de cette réunion avoir pris en compte ces attentes sur certains points (libre affectation des résultats, fongibilité entre sections tarifaires, possibilité de CPOM inter-établissements, simplification du dialogue de gestion, ...). L'AD-PA en est satisfaite.

Pour autant, d'autres mesures du projet de réforme (taux de minoration des forfaits "soin" et "dépendance", seuil d'occupation irréaliste, sanction déséquilibrée en cas de non signature de CPOM, ...) restent encore à travailler.

Aussi, l'AD-PA reste en attente de l'inscription des avancées de ce mercredi dans les projets de décrets et vigilante quant aux mesures d'une rigidité encore excessive par rapport aux nécessités de simplification reconnues par tous.

Pour tout contact
Pascal CHAMPVERT
Romain GIZOLME
Tel : 01 55 12 17 29

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :



@AssociationADPA



<https://www.facebook.com/pages/AD-PA/167671096759669>



<http://ad-pa.blogspot.fr/>

L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées.